



Aux parents d'élèves de l'Enseignement  
catholique d'Ille-et-Vilaine du 1<sup>er</sup> degré

RENNES, le 4 mai 2020

**Objet** : fin d'année scolaire

Madame, Monsieur, chers parents,

Je m'adresse à vous, ce jour, dans ma responsabilité de Directeur diocésain de l'Enseignement catholique d'Ille-et-Vilaine. En lien avec le contexte sanitaire, alors que nos écoles ont adopté un fonctionnement inédit depuis le 16 mars dernier, la Direction diocésaine que je représente accompagne aujourd'hui l'ensemble de nos établissements dans le cadre de la reprise progressive de l'activité scolaire en présentiel au mieux à partir du 12 mai prochain.

Le confinement qui nous est imposé, pour nous protéger et pour protéger les autres d'une éventuelle contagion par le virus du Covid-19, est assurément vécu différemment en fonction des élèves et des familles. Si cette période a permis de redécouvrir le plaisir d'un certain nombre d'activités partagées en famille, elle a pu apparaître, dans certains foyers, comme une véritable contrainte parfois difficile à vivre. Je vous assure de tout mon soutien alors que vous traversez ces fortes perturbations personnelles, familiales et professionnelles.

Depuis le 16 mars, sous la responsabilité de nos Chefs d'établissement, l'accueil des enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise et la continuité pédagogique pour tous ont été assurés. Pour cela, je remercie très sincèrement nos équipes. À ce jour, en lien avec les annonces gouvernementales, nous nous engageons collectivement dans la préparation de la réouverture de nos écoles à un public d'élèves plus élargi.

Un cadre général ministériel, rectoral et départemental est posé ; il doit bien évidemment être adapté à chaque école. Les conditions d'accueil pourront différer d'un établissement à l'autre, en fonction du contexte, de la ressource humaine présente (enseignants, AESH et personnels OGEC), de la configuration des locaux, des modalités de restauration, etc. L'adaptation de ce cadre reste de la responsabilité première des Chefs d'établissement que je remercie tout particulièrement pour leur engagement au service des élèves et des familles dans l'organisation de cette reprise d'activité scolaire en présentiel.

Il faut comprendre que l'école, après le 11 mai, ne sera pas l'école d'avant ! En effet, comme vous le savez, un protocole sanitaire strict est à respecter.

Les temps de l'apprentissage, de la récréation, du périscolaire, de la restauration, etc. devront tous répondre à de nouvelles règles contraignantes. Dans la responsabilité qui est la sienne, chaque Chef d'établissement jugera de la capacité d'accueil de son école et pourra mettre en place une alternance pour pouvoir encadrer les divers groupes d'élèves à effectifs réduits.

Nous avons bien conscience que les propositions pourront ne pas convenir à l'ensemble des organisations personnelles et professionnelles des parents. Mais dans le contexte actuel, le redémarrage de l'activité scolaire doit se faire selon un format nécessairement réduit, progressif, respectant scrupuleusement les consignes sanitaires. Notre responsabilité est forte dans l'encadrement des enfants que vous nous confiez. Nous vous remercions de faire preuve de compréhension dans les propositions d'accueil qui seront présentées par le Chef d'établissement de l'école de votre enfant, dont le souci premier est la sécurité des élèves et des adultes qui les accompagnent.

Dans le respect du cadre réglementaire qui est fixé pour tous nos établissements, sous contrat d'association avec l'État, je fais toute confiance à nos Chefs d'établissement pour mettre en place le dispositif le plus adapté.

Nos écoles auront à cœur, durant les prochaines semaines, de maintenir la continuité pédagogique à distance de manière à ce que chaque élève puisse être accompagné de la meilleure des façons par son(ses) enseignant(s). Par ailleurs, l'accueil des enfants des personnels prioritaires à la gestion de la situation de crise sera systématiquement assuré. Pour les autres élèves, le retour en présentiel, dans la plupart des cas sous la forme d'une alternance, permettra de recréer le lien avec l'école et les enseignants dans l'objectif de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre 2020. Mais il ne s'agira pas alors de « boucler » le programme officiel des apprentissages. Jusqu'à la fin de l'année scolaire, vos enfants pourront donc vivre des temps en distanciel et/ou en présentiel. Vous êtes invités à vous positionner, sur la base du volontariat, pour confirmer la présence ou non de votre enfant selon le schéma d'accueil retenu par l'établissement.

Dans tous les cas, jusqu'au 4 juillet, les équipes s'attacheront à faire vivre pleinement le projet éducatif de l'Enseignement catholique qui met au centre l'élève et agit dans son intérêt premier. Je leur fais toute confiance, autour du Chef d'établissement, pour trouver et donner toujours sens au lien noué avec l'élève.

Je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous accordez à l'Enseignement catholique d'Ille-et-Vilaine pour la scolarisation de votre enfant.

Alors que nous traversons collectivement une période complexe, je vous assure de mon plus profond soutien et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

M. Michel PELLÉ,  
Directeur Diocésain de l'Ille-et-Vilaine.

